

Conseil municipal lundi 12 mars 2018

Présents : Mathieu ROUSSEAU, Patricia LEVEQUE, Laurence VALLAT, Véronique LEGARS, Vincent THOMAS, Claire MEYER, Etienne CHATELON, Agnès COURBON, Xavier MAINGUE

Elisabeth LAFFONT donne pouvoir à Mathieu ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Claire MEYER

Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2018 : **Approuvé à l'unanimité.**

Validation du choix des entreprises pour le réseau de chaleur :

- VRD, espaces extérieurs : l'entreprise MARCON BLACHON
- Gros œuvre : l'entreprise MARCON BLACHON
- charpente bois : MCMH MAURIN
- Chaufferie bois : l'entreprise CHAMPAILLER

Un complément d'information est demandé au bureau d'étude. Le choix d'une chaufferie simple ou d'une extension sur la mairie est mise en attente.

Choix des entreprises. **Approuvé à l'unanimité.**

Approbation du projet d'aliénation de deux chemins communaux et autorisation à l'ouverture de l'enquête publique. **Approuvé à l'unanimité.**

Approbation des Comptes Administratifs. **Approuvé à l'unanimité (9 voix)**

Approbation des Comptes de Gestion 2017 et affectation des résultats (Cf délibérations) **Approuvé à l'unanimité. (10 voix)**

Voirie

Une demande de dérogation pour démarrer des travaux de renforcement d'un mur, au niveau du pont de la Tannerie, sera déposée auprès du Département et une demande de subvention sera faite en 2019 dans ce sens. Travaux nécessaire avant la réfection de la voirie.

Sectionnaux

Une réunion d'information rassemblant l'ensemble des ayants droits des différents sectionnaux sera programmée dans les prochaines semaines. Un affichage en mairie et dans les hameaux permet d'établir la liste des personnes concernées. Merci de vous adresser en mairie afin d'apporter les modifications qui vous semblent utiles.

Questions diverses :

-Championnat du Monde de Drift Trike: le week end du 14 et 15 avril. La course se déroulera sur la départementale reliant Burdignes à Bourg Argental. Des arrêtés de circulation seront pris pour la départementale par la Préfecture mais aussi par la mairie pour la circulation sur la zone artisanale de la Gare et la place du village.

- le conseil réfléchit à l'enlèvement sur la commune des épaves de voitures.
Merci de vous faire connaître en mairie si vous êtes concernés.

- pour rappel : il est possible de récupérer en mairie les plaques de numérotage de votre habitation établies dans le cadre du nouvel adressage de la commune.